



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024

Délibération N° DEL26/2024

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Budget Annexe – Service d'Aide A Domicile

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMEN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

A la suite de la notification du Compte Administratif 2022, le Conseil Départemental demande de reprendre le résultat net de l'exercice à hauteur de -162 954.82 € selon des modalités suivantes :

Section de fonctionnement	
En réserve de compensation des déficits d'exploitation	-27 966.54 €
En atténuation du taux horaire pour l'exercice 2024	-20 000.00 €
En atténuation du taux horaire pour l'exercice 2025	-38 430.00 €
En atténuation du taux horaire pour l'exercice 2026	-38 730.00 €
En atténuation du taux horaire pour l'exercice 2027	-37 828.28 €

Je vous propose d'affecter le résultat 2022 comme préconisé par le Conseil Départemental :

Section de fonctionnement	
En réserve de compensation des déficits d'exploitation	-27 966.54 €
En atténuation du taux horaire pour l'exercice 2024	-20 000.00 €
En atténuation du taux horaire pour l'exercice 2025	-38 430.00 €
En atténuation du taux horaire pour l'exercice 2026	-38 730.00 €
En atténuation du taux horaire pour l'exercice 2027	-37 828.28 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve l'affectation du résultat 2022 comme préconisé par le Conseil Départemental.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240325-DEL26-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024